

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du jeudi 26 mai 2011 à 20h30
--

Convocation du 19 mai 2011

Etaient présents : MM. JOSEPH. PELLARD. POTET. GALOPIN P. GALLOPIN JL. Mme GALLOPIN. MM PERSON. BODEY MERCIER. HEURTAULT LETARTRE. Mme. BEHUE. MM. DABILLY. DURAND MME PAIN. CHAZELLE. DAVID M. EGASSE.

Formant la Majorité des membres en exercice.

Absents : M. PLAULT, excusé, donne pouvoir à M. GALLOPIN
M. DURAND, excusé, donne pouvoir à M. JOSEPH

Nombre de Conseillers	En exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19
------------------------------	------------------	---------------	--------------

ORDRE DU JOUR :

1. **Création du CCAS**
2. **Avis du Conseil sur le projet présenté au titre des installations classées : SARL DYNATECH**
3. **Questions diverses**
 - **Travaux fibre optique**
 - **Point sur la 2^{ème} tranche du lotissement des Ouches**

M. PELLARD a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 28 avril 2011 est adopté à l'unanimité

1. Création du CCAS

Monsieur le Maire fait savoir aux Elus qu'il convient de créer un CCAS à Sours. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2011, cette compétence n'a pas été transférée à Chartres Métropole et, doit être reprise par la Commune afin de répondre aux différents besoins notamment en matière d'aide sociale.

Les centres d'action sociale sont régis par les articles L.123-4 à L.123-8 du code de l'action sociale et des familles (CASF) ainsi que par les articles R.123-1 à R.123-38 du même code.

Conformément à l'article L.123-6 du CASF, le centre d'action sociale constitue un établissement public communal ou intercommunal. Il dispose d'une personnalité juridique propre. A ce titre, ils sont régis par les articles L.1612-1 à L.1612-20 figurant dans le livre VI relatif aux "Dispositions financières et comptables" de la première partie du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire. Le conseil d'administration du centre d'action sociale comprend, outre son président, et en nombre égal des membres élus et des membres nommés

Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal. Ils sont élus ou nommés à la suite de chaque renouvellement du conseil et pour la durée du mandat de ce conseil. Leur mandat est renouvelable.

Les règles relatives au fonctionnement des centres d'action sociale sont prévues principalement par les articles L.123-6 à L.123-8 et R.123-16 à 123-26 du CASF.

Le budget primitif sera proposé au vote du Conseil d'Administration puis présenté en annexe du budget de la commune

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal la création du CCAS de Sours.

Membres nommés : Mme Magnier, M. Paragot, M. Héron et Mme Gautier.

Membres parmi les élus : Mme Béhue, Mme David, Mme Gallopin et M. Gallopin

Président : M. Joseph

Représentant de l'UDAF : non encore transmis par l'UDAF à ce jour.

Après accord des membres nommés, une liste sera transmise à la Préfecture

Décision adoptée à l'unanimité

2. Avis du Conseil sur le projet présenté au titre des installations classées : SARL DYNATECH

Par circulaire en date du 24 mars 2011, le Préfet informe la Commune de Sours que l'entreprise SARL DYNATECH a présenté au titre des installations classées, une demande d'autorisation en vue d'exploiter, en régularisation, une extension de l'installation de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage ainsi qu'une demande d'agrément de démolisseur de véhicules hors d'usage située sur le territoire de SOURS.

L'enquête prescrite par arrêté préfectoral du 18 mars 2011, a eu lieu du 19 avril 2011 au 19 mai 2011 inclus.

Le Conseil Municipal de SOURS doit alors émettre son avis sur le projet présenté et sur l'étude d'impact, et adresser la délibération à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations-service environnement et nature au plus tard le 26 mai 2011.

Il sera demandé au propriétaire d'effectuer de nouvelles plantations devant la clôture conformément aux consignes d'urbanisme.

Décision : à la majorité 18 voix Pour et 1 abstention (M. Bodey), le Conseil émet un avis favorable

3. Questions diverses

- Travaux fibre optique : passage de la fibre optique dans les fourreaux notamment rue Pasteur.
- Travaux sur la RD 939 au niveau du passage de la Roguette en vallée : à la charge de la Commune.
- Point sur la 2^{ème} tranche du lotissement des Ouches : vente à la SAEDEL confirmée par acte notarié. Les travaux de VRD sont engagés. Les signatures des compromis de vente seront effectuées dans les locaux de la SAEDEL fin juin/début juillet.
- Circulation de véhicule sur le chemin de la Claye : allure excessive. Une surveillance sera demandée à la Gendarmerie.
- Stationnement à Brétigny : la Gendarmerie procède à la verbalisation.

Remarques des Conseillers municipaux :

- Réfection du mur du cimetière : les travaux sont en cours et bien faits, même si certains élus trouvent que cela dure dans le temps.
- Contentieux avec l'Association de Défense du Cadre de Vie du Hameau de Generville : le dossier de défense a été confié à un cabinet d'Avocats (requête du 5 janvier 2011). Le Tribunal Administratif rendra sa décision d'ici au moins 1 an.
- Prime pour les agents masculins des services techniques en remerciement aux travaux de déneigement en décembre dernier. Cela se fera sous forme d'heures supplémentaires ou de récupération en heures.
- Chemins communaux : un enrouleur d'arrosage a été installé sur un chemin communal. Il doit être installé par l'agriculteur sur ses parcelles et non sur le domaine public. Un courrier lui sera adressé.
- Clos de la Roguette : forte dégradation du revêtement.
- Château d'Eau : une nouvelle clôture a été installée par le SIAEP
- Presbytère : des prélèvements seront effectués le 27 mai 2011 chez le locataire. La présence d'un élu est vivement recommandée.
- Espaces verts de la 1^{ère} tranche des Ouches : un accord a été passé avec le CFPPA mais aucun suivi n'a été effectué et les espaces nécessitent d'être entretenus. Une entreprise sera contactée.
- Installation partielle de la cantine dans le préau de la Vallée pour les maternelles prévue pour la rentrée de septembre 2011.
- Encombrants : 2 passages dans l'année (mai et novembre). Problème de dépôts sauvages par des personnes n'habitant pas la Commune.
- Bennes à déchets verts : fermée le samedi 3 juin après-midi. Une information sera effectuée sur place et chez les commerçants. Ouverture exceptionnelle le vendredi 2 juin 2011 toute la journée.
- Panneau de passage piéton rue Pasteur à refixer.

Séance levée à 21h50